

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.011

L'An Deux Mille, le 14 janvier à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

7 JANVIER 2000

DATE D'AFFICHAGE

7 JANVIER 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoint

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. LE GUEUT représenté par M. MOST
M. ANGIBAUD représenté par M. CHABANEAU
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
M. GERMA représenté par BOISNARD
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN-CROUE

ABSENTS - EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON
MM. GAVEN, MUSSETTI

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Madame MARTIN-CROUE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1 - EXERCICE 2000
(ouverture de crédits)

VOTE : UNANIMITE

Suite à la tempête du 27 et 28 Décembre 1999, et compte tenu des dégâts importants aux batiments communaux, à la voirie communale, aux espaces verts, au mobilier urbain, au réseau d'éclairage public et aux autres équipements, il convient de remettre d'urgence en sécurité ces équipements, les réparer ou les reconstruire.

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir un premier crédit exceptionnel de 10 000 000 F pour faire face aux travaux urgents, financé par un emprunt de solidarité d'une durée d'un an sans intérêts, dans l'attente des indemnités des assurances et des aides de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU l'urgence,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'ouvrir les crédits suivants :
(Dégâts tempête)

DEPENSES

| | |
|--|--------------|
| Article 21880 821 - Autres matériels | 500 000 F |
| Article 21880 0209 - Autres matériels | 100 000 F |
| Article 23130 0209 - Constructions | 4 400 000 F |
| Article 23150 822 - Installations matériels et outillages techniques | 5 000 000 F |
| | ===== |
| TOTAL | 10 000 000 F |

RECETTES

| | |
|----------------------------|--------------|
| Article 16412 01 - Emprunt | 10 000 000 F |
| | ===== |
| TOTAL | 10 000 000 F |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 janvier 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS

